



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3678

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Corbas - Dardilly**

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à 2 projets dans le cadre du plan de développement rural (PDR)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burrucand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3678

| | |
|-------------------------|--|
| commission principale : | proximité, environnement et agriculture |
| commune (s) : | Corbas - Dardilly |
| objet : | Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à 2 projets dans le cadre du plan de développement rural (PDR) |
| service : | Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines |

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020.

La politique agricole métropolitaine vise, d'une part à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire, d'autre part au soutien à la transmission des exploitations, à l'installation, l'emploi et le renforcement des liens avec la recherche, à l'innovation avec les acteurs de la Métropole.

Il est proposé au Conseil de financer 2 projets correspondant à ces objectifs. Ces projets bénéficieront également d'un soutien européen dans le cadre du PDR qui définit les orientations d'application régionale des crédits du Fonds européen agricole et de développement des espaces ruraux (FEADER), gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion des crédits européens.

I - Création d'un atelier de découpe par le Complexe international du bétail et des viandes de Lyon (CIBEVIAL)

Ce projet correspond à une réorganisation des salles de découpe/stockage et vente du pôle viande de Lyon-Corbas, et s'intègre dans une stratégie globale de confortation du pôle engagée depuis 2014 suite à une problématique d'obsolescence et de surdimensionnement des outils.

Le pôle viande de Lyon-Corbas est organisé autour de 2 structures juridiques :

- CIBEVIAL SA, le seul outil d'abattage "industriel" à l'est du Rhône, qui travaille en prestation de service à 95 % pour les 4 grossistes du marché des viandes, et à 5 % pour plus de 70 éleveurs abatteurs,
- marché des viandes SA, qui met à disposition des grossistes en viandes, les locaux et les énergies nécessaires pour la transformation et la commercialisation des carcasses auprès des professionnels de la filière.

En 2014-2015, la 1^{ère} phase de la stratégie de confortation du pôle viande de Lyon a consisté à restructurer l'abattoir afin d'obtenir un outil compétitif visant la qualité et la productivité.

La 2^{ème} phase, sur les années 2019-2020, vise à restructurer le marché des viandes afin de gagner en attractivité, en construisant la salle de préparation/découpe/stockage/vente et en élaborant un plan d'actions autour de la communication de ce nouveau projet.

Le projet de construction de la salle de préparation/découpe/stockage/vente, porté par CIBEVIAL, répond à plusieurs enjeux :

- améliorer le process de production dans le respect des normes sanitaires en vigueur, et permettre aux grossistes de mieux répondre à la demande des clients grâce à la distinction des zones de vente et de découpe,
- mutualiser sur le site l'ensemble des énergies (eau, froid, gaz, air comprimé) et des services communs dont ont besoin les 4 grossistes en viande et permettre l'émulation entre eux par le partage d'un même lieu,

- améliorer les consommations en électricité, eau, gaz et produits de nettoyage par la réorganisation, la réduction des surfaces et une meilleure isolation.

Le taux de financement total des aides publiques pour ce projet est de 40 % des dépenses d'investissement éligibles. S'agissant d'un outil commun au Département du Rhône et à la Métropole, il est proposé que les participations de la Métropole et du Département fassent la moitié du cofinancement national.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| | Montant (en € HT) |
|--|----------------------|
| <i>dépenses d'investissement éligibles</i> | 1 500 000 |
| FEADER | 300 000 |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 150 000 |
| Département du Rhône | 75 000 |
| Métropole de Lyon | 75 000 |
| Total des aides publiques | 600 000 |

Le comité de sélection de l'appel à candidature 04.22 intitulé "Investissements de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation par les industries agro-alimentaires", réuni le 14 février 2019, a retenu le projet de création d'un atelier de découpe à Corbas.

II - Création d'une fromagerie dans l'exploitation caprins lait de Vincent Perra

Vincent Perra, jeune agriculteur installé au 1^{er} janvier 2019 à Dardilly, a pour projet de créer une exploitation caprine avec transformation fromagère et vente directe. Il souhaite conduire un cheptel de 45 chèvres en agriculture biologique sur 13,1 ha, et avoir un atelier d'engraissement de 6 porcelets pour valoriser le petit lait, et produire du saucisson.

Vincent Perra, exploitant individuel, sollicite donc la Métropole pour son projet dont le nom sera la "Chèvre'rit de Dardilly", au titre des fiches-actions 04.21F ("Transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation dans le prolongement de la production agricole") du PDR Rhône-Alpes dans l'objectif de :

- la création d'un bâtiment de transformation fromagère

| Nom de l'action | Dépense présentée (en €) | Assiette retenue (en €) | Aide retenue (en €) | Aide FEADER (en €) | Aide Métropole (en €) | Aide Région (en €) |
|------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| 04.21F : création d'une fromagerie | 106 548 | 95 758 | 26 036,49 | 8 678,83 | 17 357,66 | 0 |

Le comité de sélection de l'appel à candidature 04.21F, réuni le 2 mai 2019, a retenu le projet de création d'une fromagerie à Dardilly.

Il est proposé au Conseil de soutenir ce projet sur l'exploitation de Vincent Perra à Dardilly, en cofinancement national des aides européennes agricoles.

Conformément à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de services et de paiement (ASP), des aides de la Métropole et de leur cofinancement pour la programmation 2014-2020 mise en œuvre, conformément à la délibération du Conseil n° 2016-1239 du 30 mai 2016, la Métropole notifiera la présente délibération à CIBEVIAL SA et à Vincent Perra. Le guichet unique rédigera les décisions attributives de subventions qui seront signées par la Métropole et le représentant du guichet unique. L'ASP sera, quant à elle, chargée du versement des aides et des contrôles afférents ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 92 357,66 €HT, pour la période de 2019 à 2020, au profit de :

a) - CIBEVIAL, pour un montant de 75 000 €, dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 de la politique agricole de la Métropole 2018-2020,

b) - l'exploitation individuelle de Vincent Perra, pour un montant de 17 357,66 € au titre de la création d'une fromagerie, dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 2 de la politique agricole de la Métropole 2018-2020.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Acte que le paiement des subventions au profit de CIBEVIAL et de l'exploitation individuelle de Vincent Perra est confié par la Métropole à l'ASP, conformément à la convention tripartite entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASP, organisme payeur, approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1239 du 30 mai 2016 et modifiée par délibération du Conseil n° 2018-2832 du 25 juin 2018.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 5 novembre 2018 sur l'opération n° 0P27O7174, pour un montant de 3 200 000 € en dépenses.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.